

Chancellerie municipale
Tél. 032 494 11 11

Communiqué officiel du Conseil municipal de Moutier au sujet des propos tenus par Mme Marcelle Forster à son encounter

Dans un courrier de lectrice paru le 24 février 2017 dans le « Journal du Jura » en lien avec l'intervention du Conseil municipal dénonçant les pressions exercées sur certains membres et patients de l'hôpital, Mme Marcelle Forster s'exprime comme suit : « **La table ronde du «café du Commerce»** autour de laquelle circule tous les potins, nous en entendons toutes et tous parler – à défaut de nous y asseoir! Mais que **le Conseil municipal de Moutier en devienne le siège**, même si la table du Conseil est rectangulaire plutôt que ronde, c'est alarmant ! Ainsi, que ledit Conseil, s'il se monte le bourrichon, se fende d'une lettre au Conseil exécutif bernois, avec copie à la direction de l'Hôpital du Jura bernois, passe encore! Mais que, sur la base des «il semble que..., il paraît que..., on nous a rapporté que...», il rende publique sa prose, c'est **indigne d'une autorité !** Ou bien il sait, avec preuves à l'appui, et il dénonce; ou bien il colporte les ragots et serait alors bien inspiré de ne pas entrer dans ce vilain jeu, qui ne fait que plomber l'ambiance et instaurer la méfiance dans notre cité ».

Ce courrier discrédite l'Exécutif communal et accrédite l'idée que ce dernier aurait agi sur la seule base de rumeurs et sans preuve. Il n'est pas admissible que les membres de notre Exécutif et le collège qu'ils forment soient ainsi insultés alors que des témoignages, dont certains ont été rendus publics entre-temps, prouvent que notre intervention était bel et bien fondée.

De manière générale, le Conseil municipal n'a pas à répondre aux avis librement exprimés par les citoyens dans la presse locale. **Mais lorsqu'on remet en cause sa bonne foi et sa dignité** et que ces calomnies sont le fait d'une ancienne conseillère municipale, de surcroît future présidente du Conseil du Jura bernois, le Conseil municipal se doit de réagir.

Moutier, le 1^{er} mars 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL